

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 24 juillet 2008

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la construction délocalisée à Bernex de nouveaux bâtiments pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) et de la fourrière cantonale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 2 720 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction de nouveaux bâtiments pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) et de la fourrière cantonale à Bernex.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	2 528 000 F
TVA (7,6%) arrondi à	192 000 F
Renchérissement	0 F
Total	2 720 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.02.00 5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Les installations de l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) ont été construites en 1966. Elles sont aujourd'hui dans un état d'obsolescence avancé et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière environnementale, énergétique et de sécurité.

Elles avaient été conçues pour répondre au mandat légal d'admettre à la circulation les personnes et les véhicules. A l'époque, l'OCAN devait prendre en charge annuellement environ 90 000 titulaires de permis de conduire et des contrôles techniques pour 103 000 véhicules. Aujourd'hui, l'OCAN a la charge de la gestion administrative d'environ 290 000 titulaires de permis de conduire genevois et de 289 000 véhicules immatriculés dans le canton.

2. Situation actuelle

2.1 Office cantonal des automobiles

Sécurité des usagers et du personnel

Les liens opérationnels entre les services administratifs et techniques de l'OCAN impliquent aujourd'hui le croisement de flux piétonniers (usagers et collaborateurs) et motorisés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la halle technique. Il en va de même pour les accès au bâtiment administratif, notamment à partir des places de stationnement dévolues aux visiteurs et au personnel.

La création d'un nouvel ouvrage regroupant la halle technique et les services administratifs prendra mieux en compte les exigences minimales de sécurité. La réorganisation interne et externe des flux permettra de diminuer les mouvements des personnes et des véhicules et, par conséquent, les risques, mais aussi d'améliorer l'efficacité, la qualité des prestations de service et la productivité.

Potentiel de travail (service technique)

La capacité maximale en matière de visites périodiques est atteinte. Toutes les places de travail sur les pistes de contrôle sont aujourd'hui occupées. Dans ces conditions, il est tout juste possible de répondre aux périodicités exigées par les dispositions légales fédérales. En effet, les

installations actuelles n'offrent aucune possibilité pour accueillir les experts en circulation, aujourd'hui indispensables pour faire face à l'accroissement constant du nombre de contrôles. Ce dernier est lui-même directement lié à l'évolution du parc de véhicules de notre canton, à son vieillissement et aux futures modifications légales.

A défaut d'engagement de nouvelles ressources et, par voie de conséquence, de la disponibilité d'une piste de contrôle supplémentaire pour véhicules légers, de nouveaux retards importants en matière de contrôles techniques périodiques seront inéluctables.

Visite de motocycles

Aujourd'hui l'OCAN ne dispose pas d'un emplacement adéquat et sécurisé pour l'accueil des motocycles et de leurs détenteurs, alors même que le nombre de ces contrôles présente le taux de croissance le plus élevé. Les conditions de travail du personnel et l'accueil des usagers sont loin d'être optimales, car il n'est pas possible d'établir une distinction claire des flux piétonniers et motorisés. La réalisation des futures conditions nécessaires pour l'exécution des contrôles des émissions des motocycles n'est pas garantie dans les constructions existantes.

Vétusté des installations

La construction des bâtiments de l'OCAN remonte à plus de 40 ans. Malgré des mesures d'amélioration et d'aménagement ponctuels, ils ne répondent plus aux standards de construction, notamment en matière d'isolation thermique, ce qui engendre la surchauffe des locaux en été et des dépenses énergétiques conséquentes.

Les nouvelles constructions contribueront au respect des obligations de l'OCAN en vertu des dispositions fédérales et permettront d'assurer son niveau de qualité des prestations au profit des usagers, d'améliorer la productivité et de garantir des bonnes conditions d'accueil du public.

2.2 Fourrière cantonale

L'OCAN exploite pour le canton la fourrière pour véhicules automobiles. Elle constitue un maillon indispensable dans l'action de l'OCAN en faveur de la sécurité routière.

La fourrière actuelle est logée dans les locaux d'un ancien garage. Bien que ces locaux ne soient pas totalement adaptés, ils accueillent aussi bien les véhicules enlevés sur ordre d'une autorité de police que sur décision de justice. En 2008, environ 2 800 véhicules automobiles ont été déposés à la fourrière, dont 150 sur décisions judiciaire et policière.

De surcroît, tous les véhicules impliqués dans des accidents graves de la circulation sont déposés à la fourrière pour les besoins de l'enquête ou d'une éventuelle expertise technique. Pour préserver les preuves, les véhicules mis en fourrière sur décision de justice doivent être entreposés en un lieu sécurisé et à l'abri des influences météorologiques.

De nombreux véhicules font l'objet d'une mise en fourrière suite à un ordre de saisie émis par l'OCAN, par exemple à la suite de la non-présentation à la visite technique périodique ou en raison du défaut de couverture obligatoire d'assurance en responsabilité civile, de paiement de l'impôt automobile ou d'émoluments.

Pour effectuer la sortie de la fourrière, l'utilisateur doit préalablement régulariser sa situation auprès des autres services de l'OCAN (paiement des montants dus, présentation d'attestations d'assurances avant réimmatriculation, reprise de plaques, visite technique, etc.).

La proximité des services administratif et technique de l'OCAN constitue une condition sine qua non pour assurer une prestation optimale pour l'utilisateur et une bonne efficacité productive intra et interservices. A défaut, l'utilisateur et le personnel de l'OCAN se verraient contraints d'effectuer des déplacements fastidieux entre la fourrière et les autres services de l'OCAN, générant une augmentation et un déplacement inutiles des nuisances et charges environnementales.

2.3 La future liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)

Le tracé de la future tranchée couverte du CEVA sera très proche des installations existantes de l'OCAN. De nombreuses mesures devront être prises lors de la réalisation de cette tranchée, dont notamment le transfert provisoire de la fourrière.

La délocalisation de l'OCAN et de la fourrière cantonale répond en grande partie aux perspectives d'aménagement du plan directeur de quartier Carouge-Fontenette N° 29527 et aux objectifs énoncés par l'Etat de Genève et la commune, comprenant notamment les points suivants :

1. Une étude d'assainissement du bruit des pistes d'essais et de leur réaménagement.
2. Examen des possibilités de délocaliser définitivement la fourrière.
3. Examen d'une délocalisation de l'ensemble des activités de l'OCAN en tenant compte des investissements, de la génération de trafic et des avantages d'une réaffectation du site actuel.

3. Etude de faisabilité et concours d'architecture

3.1 Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité réalisée en mars 2008, portant sur la localisation de l'OCAN et de la fourrière cantonale à Bernex sur le site de la sécurité civile a permis de démontrer que la parcelle, propriété de l'Etat de Genève, peut accueillir les infrastructures et les bâtiments nécessaires aux activités de l'OCAN et de la fourrière sans prêteritèr celles de la sécurité civile (SCG).

L'étude démontre que le maintien de l'ensemble des constructions de la SCG est possible; cependant elle recommande le déplacement de l'actuelle piste d'exercices, et cela principalement pour deux raisons. A court terme, la piste d'exercices doit être mise aux normes environnementales fédérales et sa localisation au nord de la parcelle l'éloignera des nuisances à l'égard des riverains.

D'autre part, l'accès des usagers sera amélioré en raison d'une desserte plus favorable par des voies de circulation rapides, d'une meilleure offre en transports en commun et d'une accessibilité facilitée pour l'ensemble de la population venant des deux rives.

L'étude de faisabilité a également servi de base pour l'estimation du coût de construction, en vue de la demande du présent projet de loi.

La localisation prévue pour l'OCAN jouxte le quartier de Saint-Mathieu et le périmètre du PAC Bernex-Est dont le programme prévoit la création de 1300 emplois et 500 logements.

La démarche d'aménagement de ce périmètre est actuellement en cours. Elle est menée en coordination avec le plan directeur communal de Bernex et en relation avec les terrains dits de « Bernex-Nord » prévus dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour une extension urbaine.

L'impact de l'OCAN, notamment en termes de mobilité, d'environnement et de paysage devra impérativement être évalué en tenant compte des démarches précitées.

3.2 Concours d'architecture

Un concours d'architecture de projets d'étude et de réalisation à un degré sera organisé par le Département des constructions et des technologies de l'information. Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, à l'accord intercantonal sur les marchés publics, au règlement genevois des marchés publics et selon le règlement SIA 142, sur les concours d'architecture et d'ingénierie.

Le coût estimé de ce concours est de 450 000 F HT.

4. Programme des locaux

Le programme des locaux est décrit dans l'annexe N° 1

Il se compose de deux parties distinctes.

4.1 L'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN)

Ces locaux accueilleront 140 collaborateurs qui seront regroupés en deux secteurs :

- une halle technique pour les contrôles techniques, avec les locaux techniques et ateliers, d'une surface brute de 5000 m²;
- une zone de locaux administratifs pour l'accueil et les services aux utilisateurs, d'une surface de 3500 m²;

Ils comprendront également :

- une piste d'essai de 6000 m²;
- un parking d'environ 300 places pour les visiteurs, les examens de conduites, les visites périodiques et les collaborateurs.

Les surfaces prévues ne diffèrent pas des surfaces existantes du site de Carouge.

4.2 La fourrière cantonale

Ces locaux accueilleront 5 collaborateurs regroupés en trois zones :

- une zone administrative de 200 m²;
- une zone sécurisée de dépôt de véhicules (halle fermée) de 1500 m²;
- une zone fermée de dépôt de véhicules en surface de 4550 m².

5. Terrain

Le site proposé est constitué de la parcelle N° 2244, propriété de l'Etat de Genève, située au nord de l'agglomération de Bernex.

Il est en partie utilisé par les installations de la SCG et le stand de tir de Bernex.

Le centre de la ville de Genève se trouve à environ 11 km en utilisant l'axe routier de Chancy. L'accès au réseau autoroutier est distant de 700 m et le centre du village de Bernex à environ 500 m.

Les installations du stand de tir occupent la partie ouest du terrain et les constructions existantes de la SCG sont implantées sur le secteur sud-est du terrain.

La parcelle d'une surface totale de 107 095 m² est implantée pour sa plus grande partie en zone agricole (environ 85 000 m²).

Le secteur utilisé actuellement pour les bâtiments de la sécurité civile est classé en zone à bâtir 4A (surface environ 22 000 m²).

La construction de l'office cantonal des automobiles et de la navigation et de la fourrière cantonale nécessitera le déclassement de 28 000 m² de terrain situé actuellement en zone agricole (cf. voir plan des zones, annexe N° 2) en une zone 4A. Un projet de déclassement devra être déposé à cet effet.

6. Situation, cadre général

Les bâtiments qui seront érigés seront soumis aux règlements qui s'appliquent à la zone 4A.

En préalable aux travaux de construction de l'OCAN et de la fourrière cantonale et quelle que soit l'implantation des futurs bâtiments, le déplacement au nord de la parcelle de la piste d'exercices de la sécurité civile sera nécessaire, selon les hypothèses évoquées dans l'étude de faisabilité de mars 2008.

Bâtiment de l'OCAN

Le bâtiment sera implanté entre les constructions existantes de la sécurité civile et sa piste d'exercices déplacée. La piste d'essais de l'OCAN sera localisée à l'ouest de la parcelle, avant la butte arborisée séparant la parcelle du stand de tir existant.

La construction sera composée de 5 niveaux. Un sous-sol occupé par les locaux techniques et ateliers, la halle technique aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage, et deux étages (2^e et 3^e) de locaux administratifs.

Le regroupement de la halle technique et des services administratifs représente une réelle volonté de mieux prendre en compte les exigences minimales de sécurité, la réorganisation interne et externe des flux, tout en réduisant les mouvements des personnes et des véhicules.

Les parkings visiteurs et collaborateurs seront aménagés entre le bâtiment de l'OCAN et de la fourrière.

L'accès des visiteurs et collaborateurs se fera par le chemin des Rouettes (cf. plan d'accès au site, annexe N° 3).

Fourrière cantonale

Il est prévu de réaliser une halle fermée de 1500 m² abritant 50 véhicules, comportant également 200 m² de locaux administratifs. Un parking de 4550 m² entièrement clôturé et sécurisé complètera l'espace réservé à la

fourrière. Cette construction sera érigée entre l'OCAN et la piste d'exercices de la SCG.

7. Concept énergétique et développement durable

Conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique;
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et des installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelable;
- toutes les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie.

8. Délais

Sous réserve des délais nécessaires à l'obtention de la modification de zone, des autorisations de construire et au vote du crédit de construction par le Grand Conseil, l'ouverture du chantier pourrait avoir lieu au début 2012 et la remise des bâtiments à fin 2014.

9. Coût

Le coût des études est basé sur une estimation de coût probable à 30 100 000 F, non compris la TVA, les équipements mobiles et spécifiques de la police, les divers et imprévus et le renchérissement.

Le montant du crédit d'étude représente :

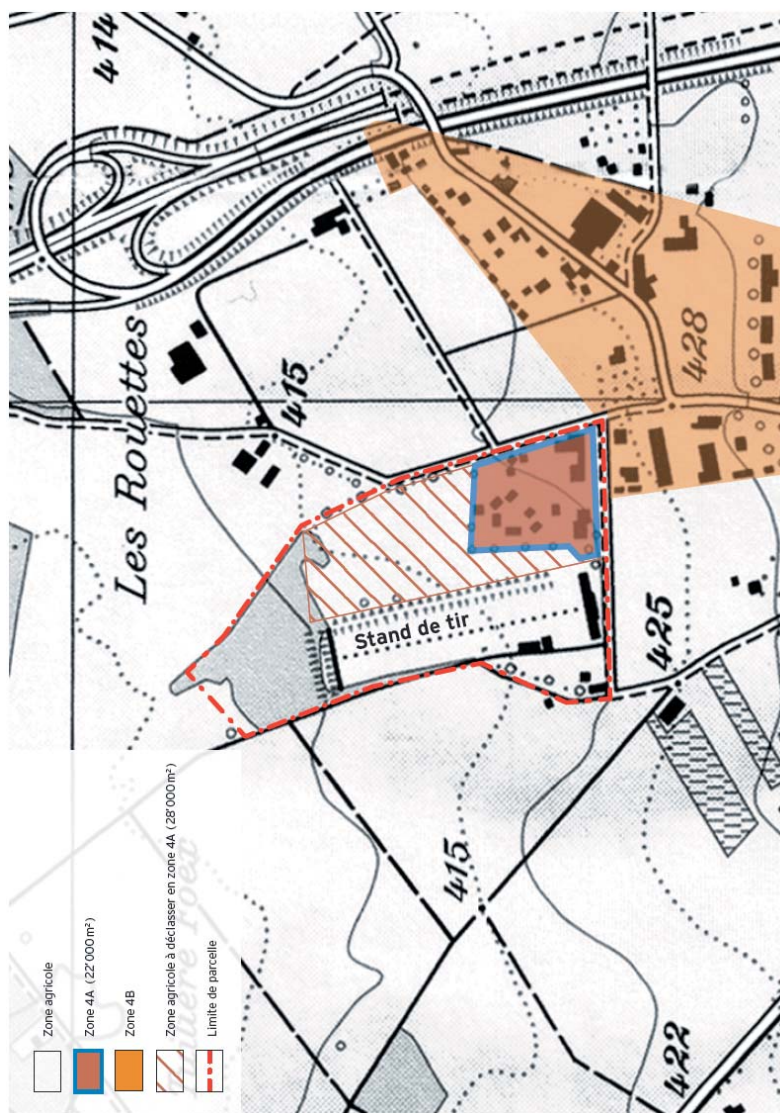
Frais d'étude	2 528 000 F
TVA (7,6 %) arrondi à	192 000 F
Renchérissement	0 F
Total	2 720 000 F

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Programme des locaux*
- 2) *Plan des zones à bâtir*
- 3) *Plan d'accès au site*
- 4) *Hypothèse d'implantation, plan d'ensemble*
- 5) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 6) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 7) *Préavis technique financier*

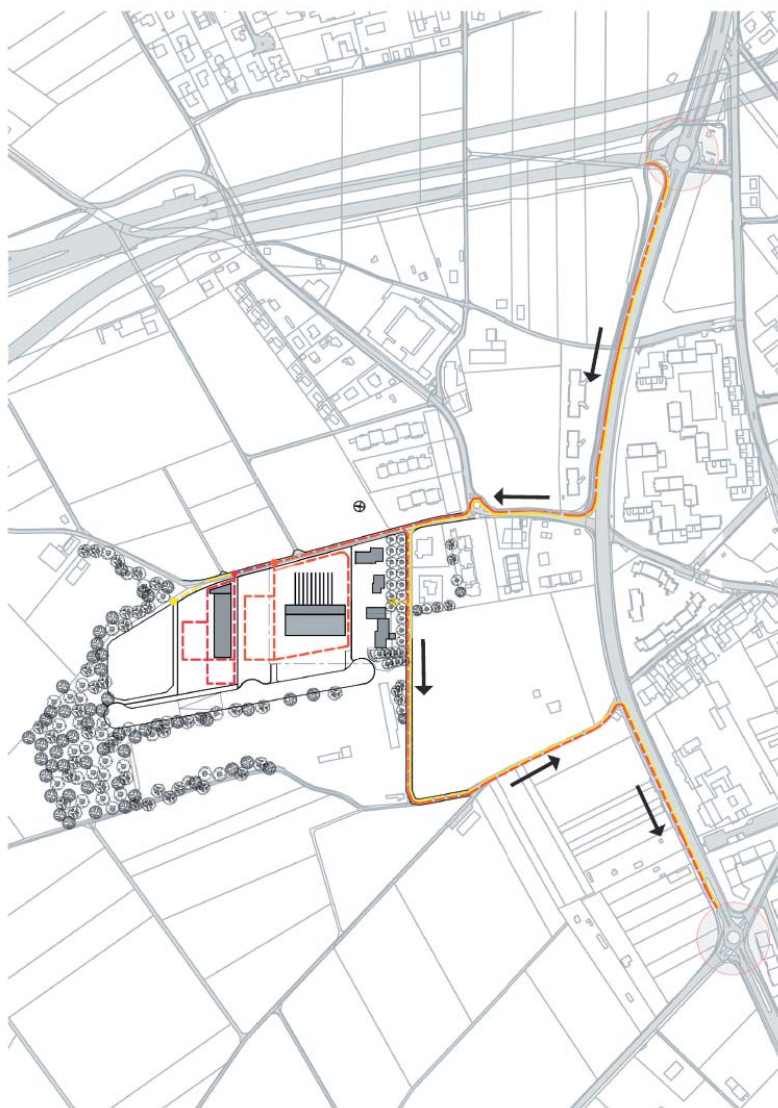
PROGRAMME DES LOCAUX DE L'OFFICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION													
OCAN			m2	8'500	FOURRIERE					m2	200		
Locaux administratifs		95 employés	3'500	m2	Locaux administratifs					5 employés	200 m2		
Halle technique Locaux techniques et ateliers	20 employés		2'500	m2	Dépôts véhicules Dépôt voitures sécurité Dépôt voitures Dépôt motos Dépôt camions					310	places	m2	6'050
	20 employés		2'500	m2						50	places	1'500	m2
										150	places	3'750	m2
										100	places	600	m2
										10	places	1'100	m2
Parkings		visiteurs	302	places	m2	6'355							
Attente et retour visites tech. Parkings camions Parking motos Employés	Examens conduite		23	places	2'500	m2							
	Parking camions		58	places	575	m2							
	Parking motos		5	places	1'450	m2							
	Employés		60	places	70	m2							
			56	places	360	m2							
Piste d'essais		300mx20m		m2	1'400	m2							
TOTAL OCAN et FOURRIERE		140 employés piste d'essais	m2 m2	8'700 6'000	Parkings et dépôt véhicule					612	places	m2	12'405

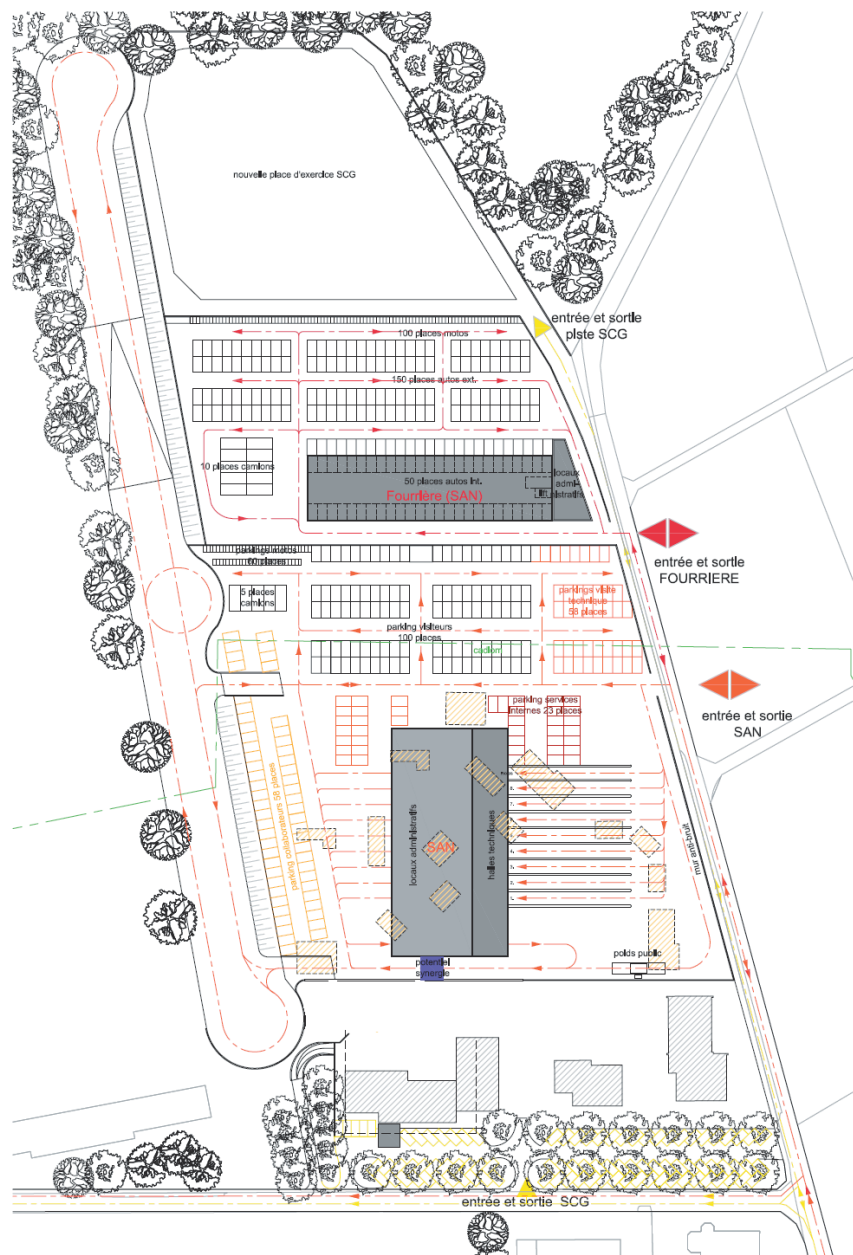


ANNEXE 3

ANNEXE n° 3

ACCESSIBILITÉ





PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la construction, délocalisée à Bernex, de nouveaux bâtiments pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) et de la fourrière cantonale

Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	2'100'000	620'000	0	0	0	0	0	2'720'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	2'100'000	620'000	0	0	0	0	0	2'720'000
Bâtiments administratifs (compte études relatives)	2'100'000	620'000	0	0	0	0	0	2'720'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	63'000	81'600	123'600	136'000	136'000	136'000	136'000	1'36'000
Intérêts	63'000	81'600	81'600	81'600	81'600	81'600	81'600	81'600
Amortissements	0	0	42'000	54'400	54'400	54'400	54'400	54'400

Signature du responsable financier : *rrr PC*
Date : 23 juin 2008

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la construction, délocalisées à Bernex, de nouveaux bâtiments pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) et de la fourrière cantonale

Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	63'000	81'600	123'600	136'000	136'000	136'000	136'000	136'000
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (problème, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (chauffage, eau, énergie, combustion), consignes, entretien, location, assurance, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissement (report tableau)	63'000	81'600	123'600	136'000	136'000	136'000	136'000	136'000
Charges particulières [39 à 36] Perte comptable (330) Provision (368) (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des fins, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (supplément de revenus (impôt, assurance, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyer)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	63'000	81'600	123'600	136'000	136'000	136'000	136'000	136'000
REMARQUES :								
-								
-								
-								

Signature du responsable financier :

Date : 23 juin 2008

M. P. C.



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

• Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la construction délocalisée à Bernex de nouveaux bâtiments pour l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) et de la fourrière cantonale

• Rubriques concernées :

05.04.02.00 5040

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.06	0.08	0.12	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.06	0.08	0.12	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.06	0.08	0.12	0.14	0.14	0.14	0.14	0.14

• Inscription budgétaire et financement :

- Ce crédit d'investissement sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

• Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 2 juin 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

pa D. Anker

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers datés du 10 mai 2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 2 juin 2008

Visa du département des finances : Marc Gioria

M. Gioria